

Peuples Solidaires - Systèmes financiers décentralisés et appui aux projets productifs : mettre en place les procédures de financement adaptées (Mali, Burkina Faso), V. Bouyssou (Cofides), M. Escofier, mars 2001. (83 Ep)

SYNTHESE

L'objectif principal de cette étude est de préciser les mécanismes susceptibles de faciliter l'accès des porteurs de projets au crédit des SFD avec comme objectif spécifique d'accroître la capacité d'intervention des SFD dans le domaine des prêts à moyen et long terme.

Pour ce faire, le moyen envisagé du refinancement des SFD via la garantie de la COFIDES NORD SUD devait être analysé et mis en œuvre.

1. Principaux constats effectués

Les SFD rencontrés au cours de l'étude font tous état de leur difficulté à répondre correctement à la demande de crédit en particulier les crédits à moyen terme et long terme c'est à dire supérieurs à 12 mois destinés au financement des activités artisanales, de l'équipement agricole et de l'immobilier. En effet, malgré leur différence, les SFD ont en commun la même structure de ressources composées exclusivement de dépôts à vue et d'épargne liquide, d'où la nécessité de leur refinancement.

C'est la volonté de diversifier l'offre de crédit (Caisses mutualistes d'épargne et de crédit, les CVECA) ou la volonté de diversifier l'origine de leurs fonds (Systèmes de crédit solidaires, les ONG à volet crédit, les Organisations Paysannes, les Fonds d'Etat...) qui poussent les SFD à vouloir se refinancer c'est-à-dire à chercher des sources de financement extérieures sur le marché interbancaire.

Localement, les SFD éprouvent de nombreuses difficultés à obtenir de tels refinancements. Les Etats, au travers des Plans Nationaux pour la Microfinance, envisagent de créer des fonds locaux de garantie mais ces actions restent pour l'heure à l'état de projet ; et les banques qui acceptent de jouer ce rôle auprès des SFD restent peu nombreuses malgré un intérêt affiché en direction de ce secteur d'activité en plein essor

L'insuffisance de garantie est notamment un frein important au refinancement des SFD. C'est pourquoi la procédure de garantie offerte par la COFIDES NORD SUD nous semble devoir être développée dans la mesure où elle correspond à un réel besoin.

La Lettre de garantie de la COFIDES NORD SUD présente plusieurs avantages :

- Elle est peu coûteuse pour l'emprunteur
- Elle est rapidement mise en œuvre et facilement mobilisable pour les banques en cas de défaillance de l'emprunteur
- Elle permet aux SFD de pouvoir négocier avec la banque des conditions plus favorables pour son refinancement

2. Conclusions

L'étude de faisabilité menée a permis de confirmer :

- 1- les besoins des SFD en matière de refinancement
- 2- le caractère incontournable de la garantie dans le refinancement des SFD
- 3- la pertinence de la garantie offerte par la COFIDES NORD SUD dans le cadre du refinancement en ce qu'elle permet :
 - aux SFD d'obtenir des ressources longues dont elles manquent actuellement et/ou de diversifier l'origine de leurs fonds et de pallier ainsi à la réduction des dotations de leurs bailleurs habituels

- aux banques prêteuses d'accéder au marché de la microfinance à moindre risque
- de développer une véritable solidarité contractuelle entre les acteurs économiques du Nord et du Sud

3. Recommandations

- La garantie de la COFIDES NORD SUD ne doit pas être utilisée par des SFD en vue d'obtenir des refinancements qui n'auraient pour autre visée que la résolution de problèmes internes de gestion
- La COFIDES NORD SUD doit, de ce fait, connaître et analyser de manière approfondie les états financiers des SFD qui la sollicite
- La concrétisation des accords de refinancement nécessitera un renforcement des partenariats actuels notamment au Sud (avec les Cellules d'appui aux SFD, les associations professionnelles des SFD, les Ministères de tutelle etc.)
- Au Nord, la COFIDES NORD SUD devra également trouver des partenaires institutionnels capables de prendre en charge la couverture des frais de gestion du fonds de garantie.

4. Mise en œuvre opérationnelle

Compte tenu de ces recommandations et des conclusions dégagées par l'étude, il a été possible de traiter de manière privilégiée 4 conventions avec : la FCBP, UCODEP DANO et ZIRO au Burkina Faso et avec le Réseau JEMENI au Mali. Le refinancement envisagé de la caisse NIAKO au Mali étant subordonné à une évaluation ultérieure par son partenaire la KORA PRD.

Ces projets, en fonction de négociations complémentaires, se réaliseront dans les mois à venir.

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT REMIS AU F3E

Déroulement de la mission :

A notre avis cette mission s'est déroulée conformément à ce que nous en attendions

La forme et le fonds du rapport :

Il nous convient, car il répond aux principales questions que nous nous posions

Réponse aux termes de références de l'étude :

Il nous semble que les termes de référence (page 20) de la demande de cofinancement ont été très bien respectés. Nous aurions aimé que le point 4 soit plus détaillé (point sur l'ensemble des éléments sociaux, juridiques, fiscaux et économiques relatifs aux dispositifs projetés).

Points de satisfaction :

Nous voulions savoir si l'outil principal de la COFIDES répondait à un réel besoin. Il se confirme que son utilité est réelle. Nous constatons que pour la mise en place de la garantie au bénéfice des intermédiaires financiers type organisation paysanne (OP) ce système est devenu parfaitement opérationnel et tout à fait bien maîtrisé par les responsables des OP.

Les lacunes de ce rapport :

Le rapport n'insiste pas assez sur les difficultés de développement de la COFIDES. Il n'aurait pas été inutile de lister ces difficultés et de voir s'il est possible de les résoudre et à quelles conditions afin d'optimiser la réalisation du projet sur les 2 pays le Burkina Faso et le Mali.

Impact immédiat de ce rapport pour le projet considéré, pour l'association :

Au Burkina

L'impact a été très rapide, puisque de nouveaux prêts d'un montant de 23 millions de fcfa ont été accordés. Ce chiffre aurait dû atteindre 40 millions mais la volonté des responsables de l'OP de prendre toutes les précautions a limité momentanément la distribution de crédit. Et nous nous réjouissons de cette prudence.

La mission nous a appris aussi que les intermédiaires financiers comme les OP devaient s'institutionnaliser, en fait cette institutionnalisation se limite à la production officielle de comptes selon les normes de le BCEAO, à remettre au Ministère des Finances. Cette contrainte va contribuer à la bonne marche du système.

Nous avons bien noté que le rôle d'intermédiaire financier pouvait disparaître ou être très limité chaque fois que des IMF présentes dans la zone répondront totalement à la demande de nos membres.

Les contacts de la COFIDES avec l'ensemble des IMF au Burkina pour leur refinancement nous concernent moins directement, mais nous nous y intéressons pour le développement de la COFIDES.

Au Mali

L'ensemble de l'étude faite nous intéresse, mais nous sommes particulièrement concernés par le refinancement et le diagnostic porté par la COFIDES sur une IMF nouvellement créée avec l'appui d'une des associations membres (la KORA) de Peuples Solidaires.

Nous attendons de la COFIDES qu'elle réponde d'une part aux besoins de cette IMF, qu'elle suive avec la KORA son évolution qui n'est pas sans risque (de croissance).